SAINT PAL DE SENOUIRE CONSEIL MUNICIPAL 19 JUIN 2022

Remplacement de Paul Devidal

Mme Émilie DELEPINE a commencé le remplacement. Alain Fouillit fait part du bon début noté.

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Alain Fouillit présente le rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes : bilan 2021 sur les cinq dernières années.

A noter la conformité bactériologique et la conformité chimique de tous les réseaux de la commune.

Au Bouillon Moulin de l'Esplanade

Compte rendu de la dernière réunion au cours de laquelle une certaine prudence des participants a été relevée.

Une CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE entre le Département de la Haute-Loire et la commune de Saint-Pal de Senouire est signée pour le projet de création d'un café-épicerie multiservices au moulin de l'esplanade du bourg.

Il est ainsi défini le cadre d'intervention d'InGé43 dans sa mission d'assistance auprès de la commune, Maître d'Ouvrage.

- Recensement des besoins du porteur du projet et des objectifs de la collectivité, déclinés selon les deux scénarios de projet
- Diagnostic visuel du bâtiment, de ses annexes techniques, de son environnement immédiat, de ses modalités d'accès
- Analyse de la préfaisabilité des deux scénarios de projet (recensement et caractérisation des facteurs juridiques, administratifs, techniques et financiers susceptibles d'interférer avec l'opération : contraintes architecturales, environnementales et techniques, contraintes d'accessibilité, contraintes en termes d'urbanisme, de respect d'une législation particulière, contraintes de délais, contraintes budgétaires, financements envisageables...)
- Le cas échéant, détermination des études et diagnostics préalables nécessaires (diagnostics divers, étude de sol, levés topo, levés de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment, ...)
- Calage du calendrier opérationnel.

Montant de la prestation objet de la présente convention : 220.00 € (Pour information, temps d'assistance non facturé : 1925.00 €.)

Location ancien presbytère le Bourg

Le 19 juin 2022, le Conseil Municipal de Saint Pal s'est réuni afin de délibérer sur la location de l'ancien presbytère au Bourg.

Après présentation des nombreuses candidatures, il a été décidé de donner suite (unanimité) à la famille Aurélie MARCHISET/ Mathieu TURPIN et leurs 2 enfants Léa et Théo.

Les devis pour l'isolation, le chauffage et les travaux d'entretien/nettoyage ont été demandés.

Fauchage épareuse

L'entreprise Thibaut Fouillit finira le travail commencé mais ne renouvellera pas son offre de service Le responsable Gilles Vessayre est chargé par le Conseil Municipal du suivi du dossier et de l'organisation des interventions.